



SYTTOM 19

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022



SOMMAIRE

Edito	P.3
Les faits marquants 2022	P.4
2022 en chiffres	P.6
La poubelle corrézienne en 2022	P.7
Les projets 2023	P.8
Organisation et gouvernance	P.11
Les membres du SYTTOM 19	P.12
Le territoire et la collecte	P.13
Les missions du SYTTOM 19	P.15
Les marchés publics	P.18
▶ Marchés de travaux	P.18
▶ Marchés de services	P.18
▶ Marchés de fournitures	P.18
Bilan financier	P.19
▶ Fonctionnement	P.20
▶ Investissement	P.20
Evolution du tarif transport et traitement des OMR	P.21

RAPPORT ENVIRONNEMENTAL ET TECHNIQUE

Les performances de la valorisation énergétique	
▶ Valorisation énergétique des Ordures Ménagères Résiduelles et Déchets Industriels	P.24
▶ Biodéchets - fermentescibles	P.24
▶ Valorisation matière	P.25
La valorisation énergétique	
▶ Usine de Rosiers d'Égletons	P.26
▶ Usine de Saint-Pantaléon-de-Larche	P.32
La valorisation matière	P.38
Les consignes de tri	P.39

Retrouvez plus d'informations sur www.syttom19.fr

155 rue des Vergnes
Le Chadelbos
19 600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05.55.22.61.30
syttom19@syttom19.fr

Rédaction :

SYTTOM 19, Page Publique

Réalisation et impression :

page publique

Les partenaires du SYTTOM 19 :



ÉDITO



La collecte des fermentescibles et la nouvelle UVE : deux projets stratégiques du SYTTOM



Cette année le SYTTOM 19 est à la croisée des chemins. L'urgence climatique a donné un coup de projecteur salubre sur les enjeux soulevés par le secteur des déchets. Le premier d'entre eux, c'est la collecte des déchets fermentescibles, qui sera le levier majeur de la réduction du volume des ordures ménagères traitées. Cette démarche s'inscrit dans une logique de meilleur tri et nous permettra demain de valoriser un potentiel énergétique nouveau, par exemple pour le développement de la biométhanisation. En 2022, la collecte des déchets de table a produit des résultats plus qu'encourageants, avec 457 tonnes collectées. Et ce n'est qu'un début.

La réalisation d'une nouvelle UVE à Saint-Pantaléon-de-Larche est l'autre grand enjeu. L'unité a 50 ans et n'est plus en phase avec un secteur des déchets qui a profondément évolué. Il s'agit de bâtir pour demain un équipement fiable qui réponde à la logique des 3 « S » : sécurité (dans les process de fonctionnement), santé (pour les agents et les habitants) et sobriété (par une meilleure optimisation de l'énergie ainsi obtenue).

La complétude des briques énergétiques alternatives aux énergies fossiles de ces deux dossiers n'est pas anodine : dans un contexte énergétique très tendu (et qui continuera de l'être), il nous revient de rechercher des solutions d'autonomie, pour ne pas dire de souveraineté énergétique à l'horizon 2050. Cet objectif passe obligatoirement par ces solutions locales que nous entreprenons autour de la valorisation des déchets avec la biométhanisation, mais aussi avec le développement de la biomasse et la promotion des énergies renouvelables (solaire, hydrogène, géothermie et hydroélectricité).

Frédéric SOULIER
Maire de Brive
Président de l'Agglo de Brive
Président du SYTTOM 19

LES FAITS MARQUANTS 2022

02 Rénovation du Centre de transfert d'Uzerche

Des travaux de remplacement du compacteur pour les ordures ménagères et les collectes sélectives sur le centre de transfert d'Uzerche ont été réalisés.



01 Mise en place des extensions de consignes de tri

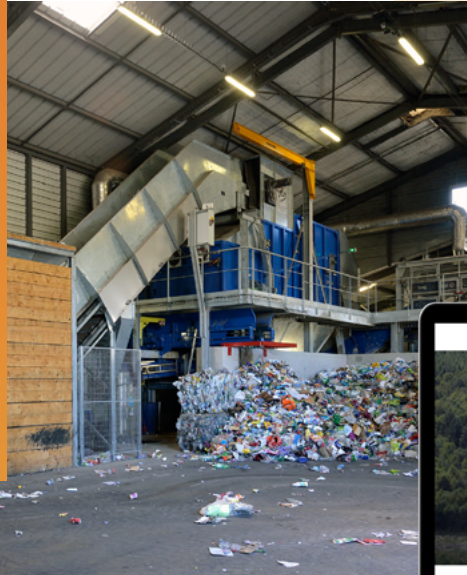
Le 1^{er} janvier 2023, l'extension des consignes de tri est devenue effective. Cette simplification des consignes vise à augmenter la part du tri et sensibiliser les habitants sur ce geste qui génère des économies financières et préserve la planète.

03 Le déploiement du schéma directeur

Le schéma directeur sur la collecte et le traitement des déchets est déployé sur le territoire. Les collectivités engagent le changement dans les modalités de collecte en favorisant la réduction des déchets résiduels (réduction des fréquences de collecte des ordures ménagères, instauration de la tarification incitative, extension des consignes de tri...). Deux objectifs majeurs sont fixés : atteindre un objectif de 170 kg/hab/an de déchets en 2026 et instaurer un barème de traitement incitatif de 2^e rang dès 2024. Il favorisera les collectivités qui auront engagé des actions pour la réduction de leurs déchets.

04 Fermeture du Centre de tri de Monceaux-sur- Dordogne

Le seul centre de tri de la Corrèze, situé à Monceaux-sur-Dordogne près d'Argentat, a fermé. Créé à la fin des années 1990, ce site nécessitait trop d'investissements et une augmentation conséquente du volume à traiter pour être pérennisé car il n'était pas adapté aux nouvelles consignes de tri en vigueur au 1^{er} janvier 2023.



Centre de tri de Monceaux-sur-Dordogne

Le nouveau site internet du SYTTOM 19, plus simple et plus épuré



05 Visites des UVE

Le SYTTOM 19 propose des visites des installations de traitement des déchets afin de sensibiliser le grand public au tri des déchets et à la valorisation énergétique. En 2022, suite à la fin des restrictions sanitaires, plus d'une centaine de visiteurs (contre 14 en 2020) sont venus visiter les UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche et de Rosiers-d'Égletons et ont été sensibilisés au tri.

06 Changement de la charte graphique du SYTTOM 19 et refonte du site Internet

La charte graphique du SYTTOM 19 a évolué et l'architecture du site Internet a été revue pour faciliter la navigation des utilisateurs.

La mise en service de la nouvelle UVE est prévue pour 2027



07 Lancement d'une consultation pour la DSP de la future UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche

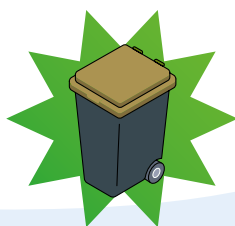
La construction d'une nouvelle UVE, plus performante et mieux adaptée à l'incinération des déchets d'aujourd'hui a été décidée pour remplacer l'actuelle unité de Saint-Pantaléon-de-Larche. La réalisation de ce chantier estimé entre 90 et 100 millions d'euros se fera dans le cadre d'une délégation de service public (DSP). L'ouverture des candidatures pour le seul marché de construction d'une telle usine à l'heure actuelle est prévue fin septembre. L'instruction devrait durer entre 18 et 24 mois, pour une mise en service en 2027.

2022 EN CHIFFRES

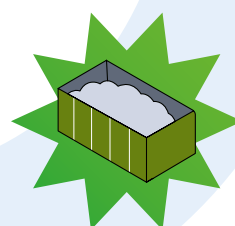
Des signaux positifs et encourageants



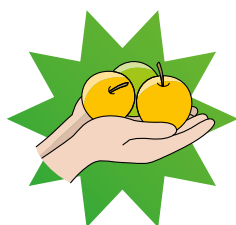
132 874 tonnes
de déchets pris
en charge par le
SYTTOM 19 : -3,4%
par rapport à 2021



62 384 tonnes
d'ordures ménagères
collectées :
-4,4% par rapport
à 2021



6 802 tonnes
d'encombrants de
déchèteries triés
et valorisés : -9,6%
par rapport à 2021



457 tonnes
de biodéchets
collectés : +33,6%
par rapport à 2021

357kg
Poids moyen de la
poubelle corrézienne
en 2022, par habitant
et par an (tous déchets
confondus hors
déchèterie)



24 000 tonnes
de déchets recyclés

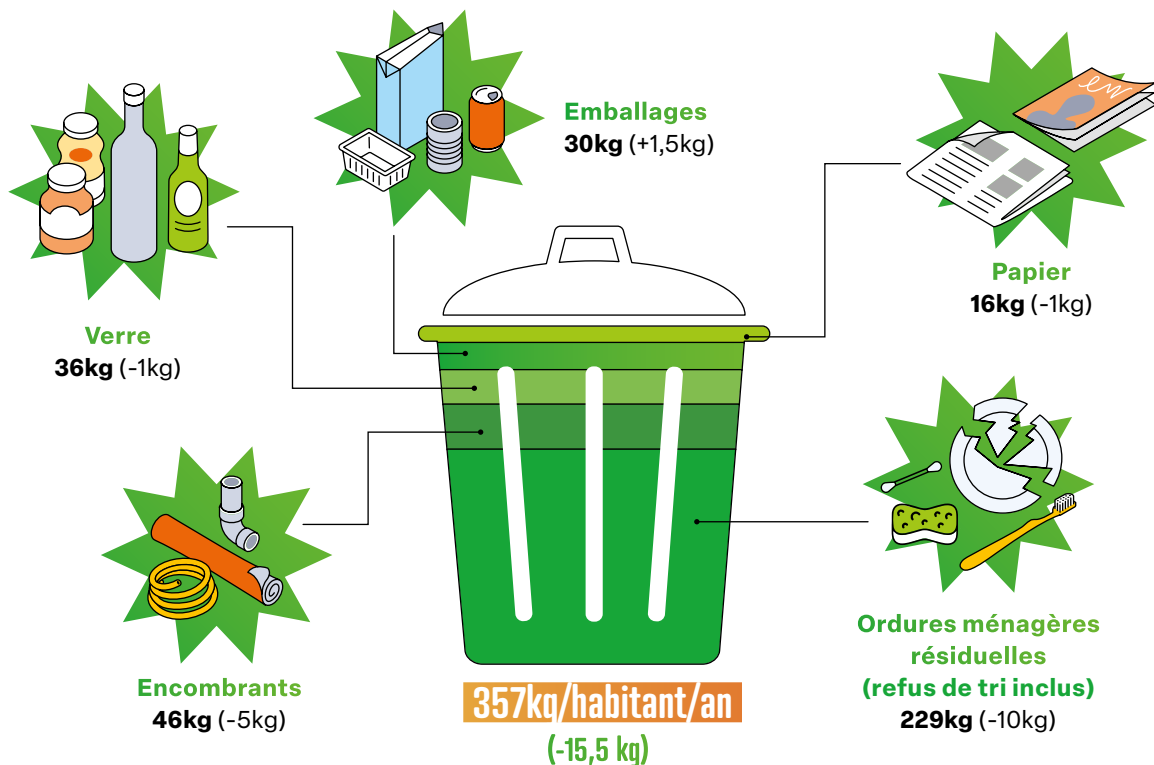


22 093 MWh
d'électricité produite



85 071 MWh
de chaleur valorisée

LA POUBELLE CORRÉZIENNE EN 2022



Sur le territoire du SYTTOM 19 : Citeo un partenaire actif

Sur le territoire du SYTTOM 19, le tri n'est pas encore homogène partout. Il existe des marges de progression, mais la dynamique est positive, grâce notamment à la simplification des consignes de tri. Les tonnages collectés sont en augmentation et rejoignent des centres de tri adaptés dans le Lot et en Dordogne. Une nouvelle étape sera franchie prochainement avec la mise en place de la tarification incitative sur certains territoires. En moyenne, elle permet de réduire de 40% la quantité d'ordures ménagères (OMR) et d'augmenter de 30 % la collecte des emballages et papiers. Citeo est un partenaire actif auprès des collectivités du territoire : nous avons accompagné le financement de bornes de collecte du verre pour le SIRTOM de Brive, la densification des colonnes d'apport volontaire de tri sur Tulle Agglo et sur les communautés de communes Ventadour-Égletons-Monédières et Sumène-Artense permettant d'encourager le geste de tri des usagers. Près de 245 000 euros d'aides sont prévus sur ces projets ; un soutien qui s'ajoute aux 3,4 millions d'euros que CITEO verse annuellement au SYTTOM 19 pour financer la collecte sélective en régime permanent.



Antoine André,
Directeur Régional Sud-Ouest
chez Citeo



LES PROJETS 2023

Après une riche année 2022, l'actualité du SYTTOM 19 ne faiblit pas en 2023, avec encore plusieurs projets en cours ou qui vont être lancés.



Réduire les déchets résiduels et préparer l'avenir sur la valorisation matière et énergétique.

Le schéma directeur sur la collecte et le traitement des déchets est déployé sur le territoire et les collectivités engagent le changement dans les modalités de collecte en favorisant la réduction des déchets résiduels (réduction des fréquences de collecte des OM, tarification incitative, extension des consignes de tri...).

L'objectif est d'atteindre 170 kg/hab/ an en 2026.

L'environnement une priorité

Améliorer la performance de nos installations et réduire leur impact environnemental est une priorité, les futures évolutions réglementaires vont demander des investissements pour les rendre plus performantes et moins polluantes.

L'UVE de Rosiers d'Egletons

va évoluer avec un traitement renforcé des oxydes d'azote afin de respecter les évolutions réglementaires. Un renforcement de la défense incendie est également mis en place.

Les serres de tomates sont chauffées par l'énergie valorisée.



Le passage à l'incitativité ne sera qu'une formalité si tout le monde trie ses emballages et agit sur les biodéchets

Le passage à l'incitatif est un tournant crucial pour la diminution de notre volume d'ordures ménagères incinérées. C'est nécessaire, obligatoire et judicieux de prendre tous le virage en même temps. Dans l'optique de la mise en place de la redevance incitative, tous les habitants auront la possibilité de diminuer le tonnage des ordures ménagères. En respectant bien le tri par exemple, dont l'extension des consignes a permis une piqûre de rappel sur les règles déjà existantes et en triant les biodéchets, qui pèsent lourds dans les poubelles. Au final, le passage à l'incitativité ne sera qu'une formalité si tous les habitants trient leurs emballages et agissent sur les biodéchets, leur facture n'augmentera pas.

Stéphanie Vallée,
3^{ème} vice-présidente du SYTTOM 19,
maire de Saint-Paul,
vice-présidente de Tulle Agglo et
conseillère départementale.



Les UVE des outils au service de l'autonomie énergétique.

Pour l'année 2022 les UVE ont permis de fournir une quantité d'énergie non négligeable sur le territoire :

19 520 MWh
d'électricité produite en 2022, soit environ 15 000 habitants alimentés en électricité

115 734 MWh
de chaleur valorisée, soit environ 30 000 habitants chauffés



Les UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche et de Rosiers d'Egletons vont être équipées d'analyseurs en continu

pour le mercure ainsi que d'un contrôle vidéo avec enregistrement sur une année des réceptions de déchets.

Maîtriser le coût de traitement pour les collectivités adhérentes

Dans un contexte d'augmentation de la fiscalité sur le traitement des déchets et de raréfaction des exutoires, la maîtrise de nos équipements et la réduction des déchets du territoire sont une priorité pour maîtriser les répercussions des coûts sur la fiscalité locale.

Si la baisse de production des déchets ménagers, et en particulier résiduels, reste une priorité pour le SYTTOM 19, il est nécessaire de pouvoir sécuriser notre capacité à prendre en charge les flux de déchets résiduels produits par les ménages, les installations de tri ou les entreprises du territoire.

En région Nouvelle-Aquitaine, environ 1,5 million de tonnes de déchets résiduels sont encore destinés à l'enfouissement, faute de disposer d'exutoire pour une valorisation matière ou énergétique. Cette capacité doit être diminuée de 50% en 2031. Ce qui se traduit, sur le territoire corrézien, par la fermeture du dernier centre d'enfouissement en 2028. La valorisation énergétique restera le seul exutoire pour les flux de résiduels non recyclables, non biodégradables dont nous devons assumer la valorisation dans les meilleures conditions techniques et environnementales pour les cinquante années à venir.



L'UVE de Rosiers d'Égletons sera maintenue au meilleur niveau technique concernant le traitement des fumées avec l'installation d'une DeNOx (traitement des Oxydes d'azote) en 2023.

L'UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche, âgée de 50 ans, sera reconstruite dans le cadre d'une délégation de service public pour que le territoire bénéficie d'un outil compétitif pour l'avenir.

ORGANISATION ET GOUVERNANCE

COMITÉ SYNDICAL

20 membres désignés
par les collectivités
adhérentes

Décide

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Sous l'autorité du Président,
10 membres élus + la DDCSPP
+ le Payeur Départemental

**ÉTUDIE LES OFFRES ET
ATTRIBUE LES MARCHÉS**

BUREAU

Frédéric SOULIER,
Président
Charles FERRE,
1^{er} Vice-Président
Daniel ESCURAT,
2^{ème} Vice-Président
Stéphanie VALLEE,
3^{ème} Vice-Présidente
+ 7 membres élus

**PRÉPARE ET EXÉCUTE LES DÉCISIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Sous l'autorité du Président
+ 10 membres
+ représentants d'associations

**EXAMINE LE RAPPORT PRODUIT PAR
LES DÉLÉGATAIRES DE SERVICE
PUBLIC, LA QUALITÉ ET
LE PRIX DU SERVICE PUBLIC**

PERSONNEL

1 directeur + 3 agents

**APPLIQUE LES DÉCISIONS
DU COMITÉ SYNDICAL ET DU BUREAU**

COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Sous l'autorité du Président
+ 10 membres

**ÉTUDIE LES QUESTIONS RELATIVES
AUX DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC**

LES MEMBRES DU SYTTOM 19

Créé en 1994, le Syndicat de transport et de traitement des ordures ménagères de la Corrèze (SYTTOM 19) est un établissement public chargé :

- ▶ d'organiser le transport et le traitement des ordures ménagères sur le département de la Corrèze,
- ▶ de mener les études nécessaires pour optimiser le traitement des déchets.

Voici ses membres depuis le 18 septembre 2020 :

📍 COMMUNAUTE DE COMMUNES SUMENE ARTENSE

Eric MOULIER - Titulaire

Philippe DELCHET - Suppléant

📍 COMMUNAUTE DE COMMUNES VENTADOUR EGLETONS MONEDIERES

Nadine COURTEIX - Titulaire

Charles FERRE - Titulaire

Jean-Pierre VALADOUR - Suppléant

Patricia DUBOUCHAUD - Suppléante

📍 COMMUNAUTE DE COMMUNES VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES

Josiane VIGROUX-SARDENNE - Titulaire

Véronique JANICOT - Suppléante

📍 COMMUNAUTE DE COMMUNES XAINTRIE VAL'DORDOGNE

Daniel GREGOIRE - Titulaire

Michel LHERM - Titulaire

Christian RIGAL - Suppléant

Jean-Michel TEULIERE - Suppléant

📍 SIETOM DES 4 CANTONS

Marie-Hélène CHASTRE - Titulaire

Pierre LAFON - Titulaire

Christian VERT - Suppléant

Jean-Louis GUIBERT - Suppléant

📍 HAUTE-CORREZE-COMMUNAUTE

Daniel ESCURAT - Titulaire

Alain FONFREDE - Titulaire

Jean-François LOGE - Titulaire

Pierre MATHES - Titulaire

Michel SAUGERAS - Suppléant

Jean-Pierre GUITARD - Suppléant

Jean-Marc MICHELON - Suppléant

Monique JABIOL - Suppléante

📍 SIRTOM DE LA REGION DE BRIVE

Frédéric SOULIER - Titulaire

Yves LAPORTE - Titulaire

Jean-Daniel VILATTE - Titulaire

Jean BOUSQUET - Titulaire

Jean PONCHARAL - Suppléant

Jean-Marie MOULIN - Suppléant

Michel PLAZANET - Suppléant

Alain SIMONET - Suppléant

📍 TULLE AGGLO

Stéphanie VALLEE - Titulaire

Jean-François LABBAT - Titulaire

Michel BOUYOU - Titulaire

Eric BELLOUIN - Titulaire

Ana-Maria FERREIRA - Suppléante

Pierre-Marie CAPY - Suppléant

Betty DESSINE - Suppléante

Stéphanie PERRIER - Suppléante

LE TERRITOIRE ET LA COLLECTE

Ordures ménagères en baisse, tri en hausse : toutes les collectivités du SYTTOM 19 enregistrent une baisse du poids d'ordures ménagères collectées, corrélée à une hausse des emballages, papiers et verre, recyclables.

SIRTOM de la Région de Brive

👤 **154 299 habitants**
📍 **120 communes**
OM : 28 516 t - 185 kg/hab.
Emballages : 5 779 t - 37 kg/hab.
Papier : 2 967 t - 19 kg/hab.
Verre : 5 786 t - 38 kg/hab.

Communauté de Communes Vézère - Monédières - Millesources

👤 **5 953 habitants**
📍 **19 communes**
OM : 1 619 t - 272 kg/hab.
Emballages : 56 t - 9 kg/hab.
Papier : 86 t - 15 kg/hab.
Verre : 341 t - 57 kg/hab.

Communauté de Communes Haute Corrèze Communauté

👤 **33 591 habitants**
📍 **71 communes**
OM : 9 130 t - 272 kg/hab.
Emballages : 810 t - 24 kg/hab.
Papier : 380 t - 11 kg/hab.
Verre : 1 166 t - 35 kg/hab.

Communauté de Communes Sumène Artense

👤 **8 543 habitants**
📍 **16 communes**
OM : 2 037 t - 238 kg/hab.
Emballages : 152 t - 18 kg/hab.
Papier : 11 t - 13 kg/hab.
Verre : 282 t - 33 kg/hab.

Communauté de Communes Ventadour - Égletons - Monédières

👤 **11 082 habitants**
📍 **20 communes**
OM : 2 749 t - 248 kg/hab.
Emballages : 221 t - 20 kg/hab.
Papier : 118 t - 11 kg/hab.
Verre : 341 t - 31 kg/hab.

SIETOM des 4 Cantons

👤 **15 589 habitants**
📍 **38 communes**
OM : 4 122 t - 264 kg/hab.
Emballages : 222 t - 14 kg/hab.
Papier : 191 t - 12 kg/hab.
Verre : 540 t - 35 kg/hab.

Collectivités partenaires



SYDED 46 (Syndicat de Traitement des Déchets du Lot) partenaire depuis 2002



SMD3 (Syndicat de Collecte et Traitement des Déchets de la Dordogne) partenaire depuis décembre 2019



Communauté d'Agglomération Tulle Agglo

👤 **46 278 habitants**
📍 **43 communes**
OM : 11 010 t - 238 kg/hab.
Emballages : 1 055 t - 23 kg/hab.
Papier : 598 t - 13 kg/hab.
Verre : 1 326 t - 29 kg/hab.


Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne

👤 **11 603 habitants**
📍 **30 communes**
OM : 3 200 t - 276 kg/hab.
Emballages : 238 t - 20 kg/hab.
Papier : 116 t - 10 kg/hab.
Verre : 610 t - 53 kg/hab.

➔ **Retrouvez notre carte interactive sur www.syttom19.fr**

Légende

- Contour de la Corrèze
- Unité de Valorisation Énergétique (UVE)
- Centre de tri
- Centre de transfert



L'incitatif pour nous permettre de maîtriser la production de déchets

La taxe incitative est en route sur notre communauté de communes de Ventadour-Égletons-Monédières, mais elle ne sera pas opérationnelle avant 2026-2027. Il faut acheter et installer les colonnes, ce qui représente un coût économique énorme : 2 millions d'euros pour 11 000 habitants ! Nous allons appliquer la redevance uniquement sur les points d'apport volontaire, comme cela se fait actuellement au sein du SMD3 et comme cela va se faire à Tulle Agglo, qui est un peu en avance sur nous. La redevance (plutôt que la taxe) permet de faire payer selon la composition familiale, plutôt que d'imposer cela au foncier bâti. 130 points de collecte sont prévus sur la communauté de communes, avec obligatoirement une colonne pour le tri et une pour les ordures ménagères. L'objectif est de ne plus faire de porte-à-porte et de permettre aux gens de déposer leurs déchets quand ils le souhaitent. Une fois la redevance incitative mise en place, en 2027 après une année blanche, les gens viendront avec un badge aux points d'apport volontaire pour déposer leurs ordures ménagères. Aujourd'hui, nous comptons 3 000 tonnes annuelles de déchets collectés sur la communauté de communes. L'incitatif pourrait nous faire descendre à 2 000 tonnes, et ainsi nous permettre de maîtriser les coûts de service de collecte des déchets.

Charles Ferré,
1^{er} vice-président du SYTTOM 19,
maire d'Égletons, président de la
communauté de communes de
Ventadour-Égletons-Monédières



LES MISSIONS DU SYTTOM 19

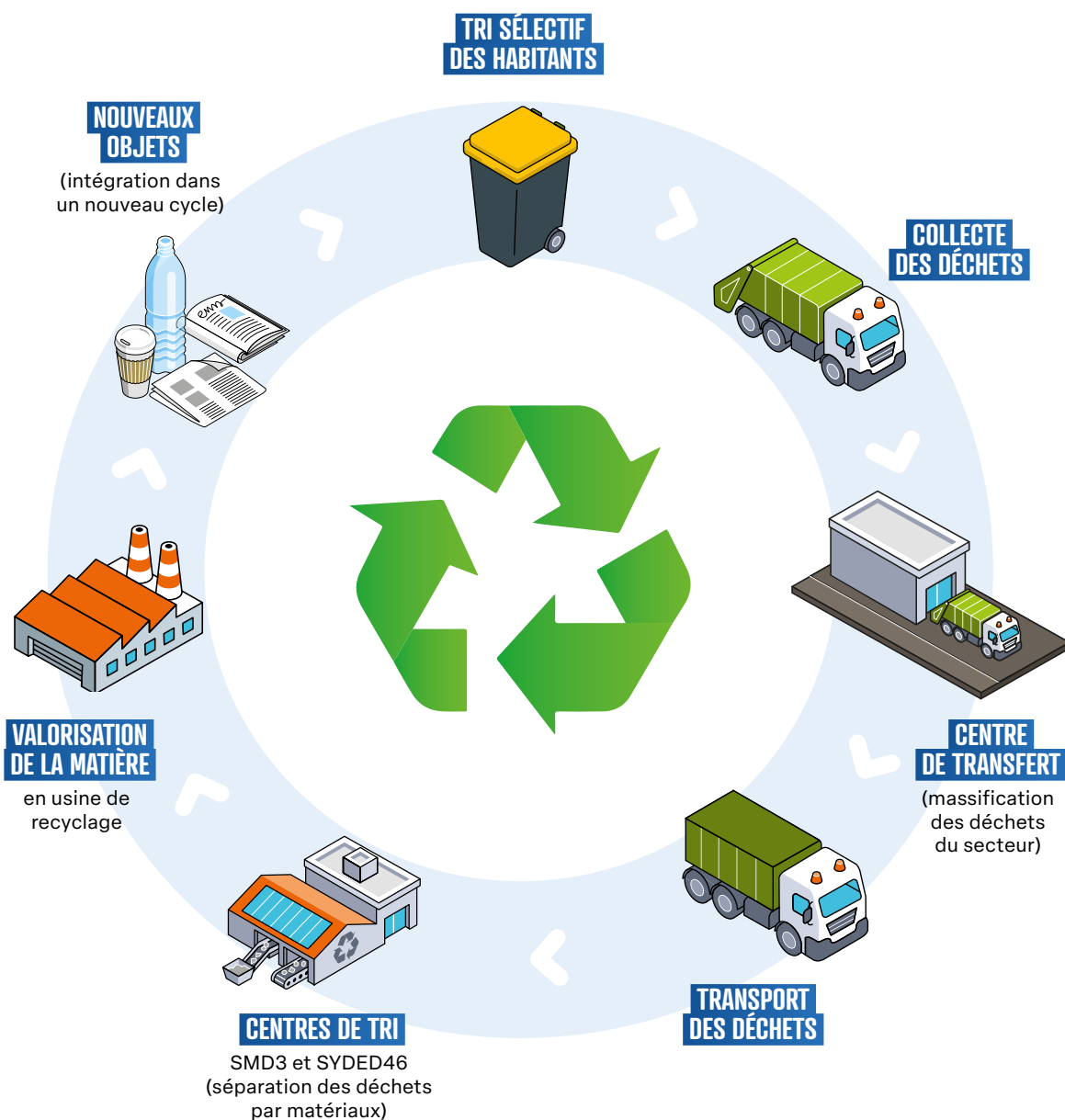
L'activité traitement du SYTTOM 19 se décompose en :

- ▶ Les études et orientations liées aux filières de valorisation des déchets
- ▶ L'organisation de la logistique et du transport des déchets et matières recyclables
- ▶ La valorisation des matières :
 - ▶ par recyclage
 - ▶ par compostage ou méthanisation pour les fractions organiques
 - ▶ Par production d'énergie dans les UVE

La valorisation énergétique - traitement des ordures ménagères résiduelles



La valorisation matière - traitement des produits de collecte sélective



L'extension des consignes de tri est bien comprise

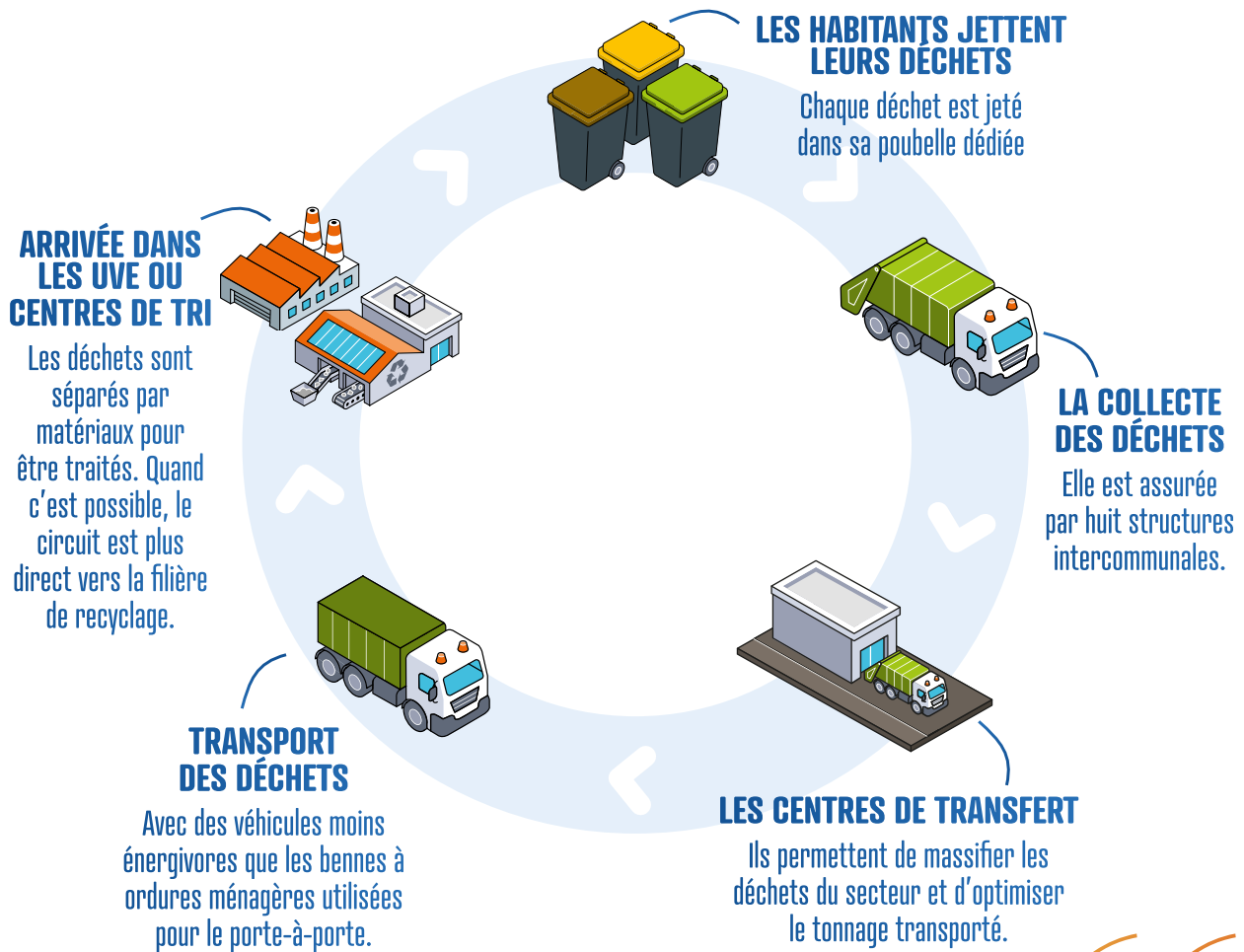
Depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri, nous enregistrons un apport moins important de déchets résiduels ménagers, accompagné d'un apport beaucoup plus fort en tri. Ce qui veut dire que la consigne a été bien comprise sur le territoire. Les collectivités partenaires de Dordogne et du Lot s'adaptent à ces nouveaux volumes. Nous leur amenons en camion la matière à trier, et en retour ils ramènent des déchets ménagers ainsi que les refus de tri que nous utilisons pour produire de l'énergie.



Daniel Escurat,
2^e vice-président du SYTTOM 19
et maire de Chaveroche

LE TRANSPORT DES DÉCHETS

La gestion du transport des déchets est centrale pour le SYTTOM 19. Même si les biodéchets sont de plus en plus sortis de la poubelle marron, l'ensemble des déchets nécessite une organisation précise.



Nous rétrocédons chaque année entre 100 et 200 litres de compost aux habitants

Depuis 2009, le SIRTOM de Brive a sensibilisé les habitants sur le compostage. Sur Brive, nous avons mis en place la collecte des biodéchets depuis 2014. Elle se fait à trois niveaux : en porte-à-porte à Brive, en apport volontaire sur certaines communes de l'agglomération et auprès des gros producteurs (restaurateurs, établissements scolaires, maisons de retraites). La ville a été quadrillée en 17 quartiers de 3 000 habitants environ. Nous collectons environ 2,2 tonnes de biodéchets par semaine par quartier, soit environ 110 tonnes/an/quartier. Nous allons chaque année dans un quartier rétrocéder aux habitants entre 100 et 200 l de compost. C'est un petit retour sur investissement de la bonne démarche qu'ils ont entreprise. Nous sommes aujourd'hui à environ 50 % des quartiers de la ville de Brive développés, et nous continuons la mise en place à raison d'un quartier par semestre.



Jean-Daniel Vilatte,
élu du SYTTOM 19,
adjoint au maire de Brive.



LES MARCHÉS PUBLICS CONCLUS

Marchés de travaux

► Marchés dont le montant est compris **entre 90 000 € HT et 5 381 999.99 € HT**

Intitulé	Attributaire	Département
Travaux pour l'installation d'analyseurs mercure	ENVEA	Yvelines
Travaux de renforcement de la protection incendie du centre de valorisation énergétique de Corrèze Energies – Lot 1 : Equipements de protection incendie	DESAUTEL	Puy-de-Dôme
Travaux de renforcement de la protection incendie du centre de valorisation énergétique de Corrèze Energies – Lot 2 : Gros œuvre, second œuvre, VRD	SIORAT	Corrèze

Marchés de services

► Marchés dont le montant est en dessous de **40 000 € HT**

Intitulé	Attributaire	Département
Accompagnement pour une stratégie de communication	PAGE PUBLIQUE	Gironde

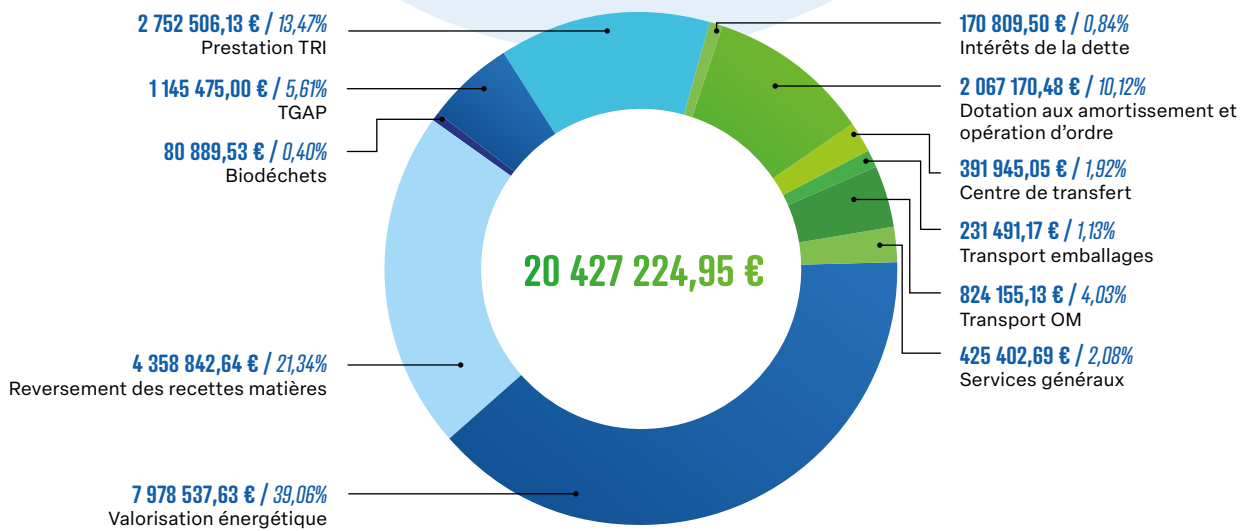
Marchés de fournitures

► Marchés dont le montant est supérieur à **100 000 € HT**

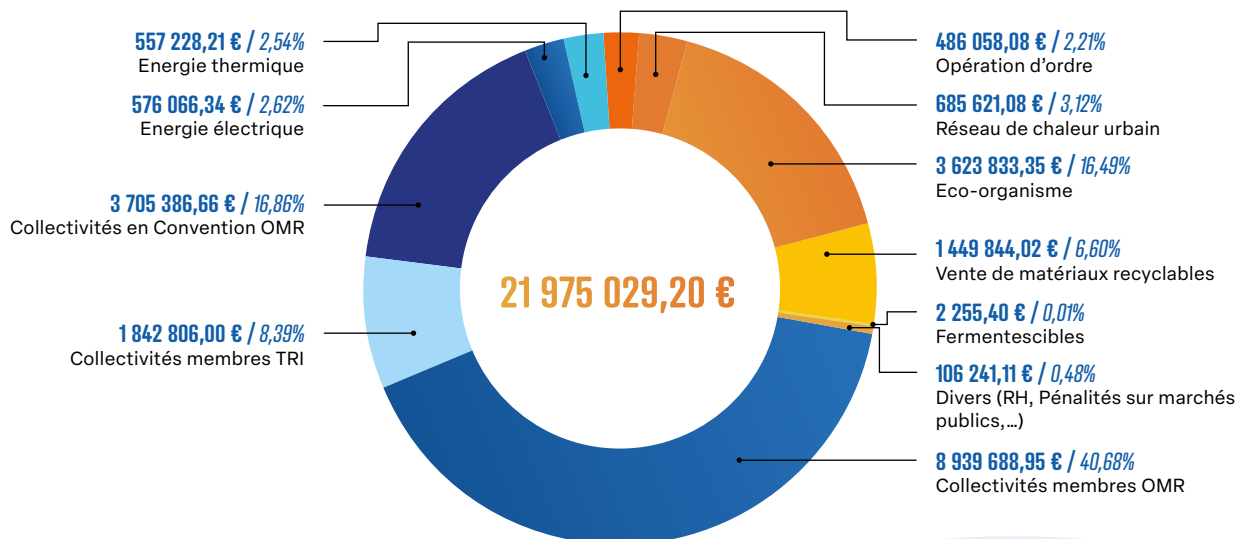
Intitulé	Attributaire	Département
Acquisition d'un véhicule de chargement télescopique pour un centre de transfert	SOCIETE MATERIELS VINCENT	Drôme

BILAN FINANCIER

Dépenses de fonctionnement

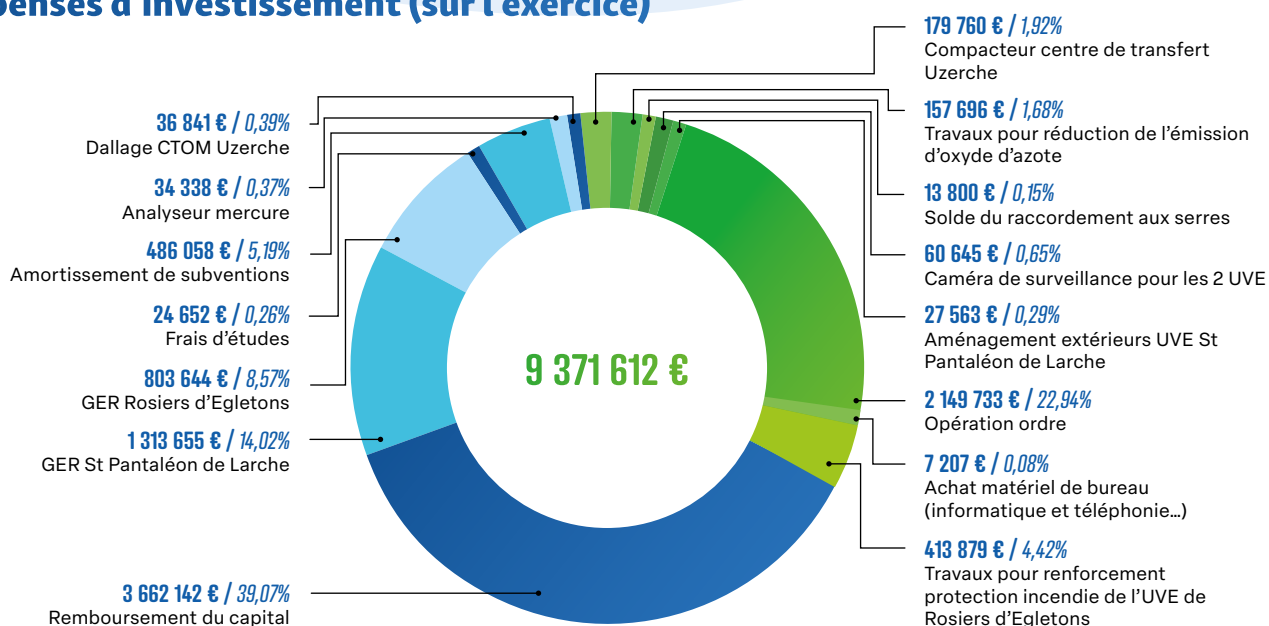


Recettes de fonctionnement (de l'exercice)

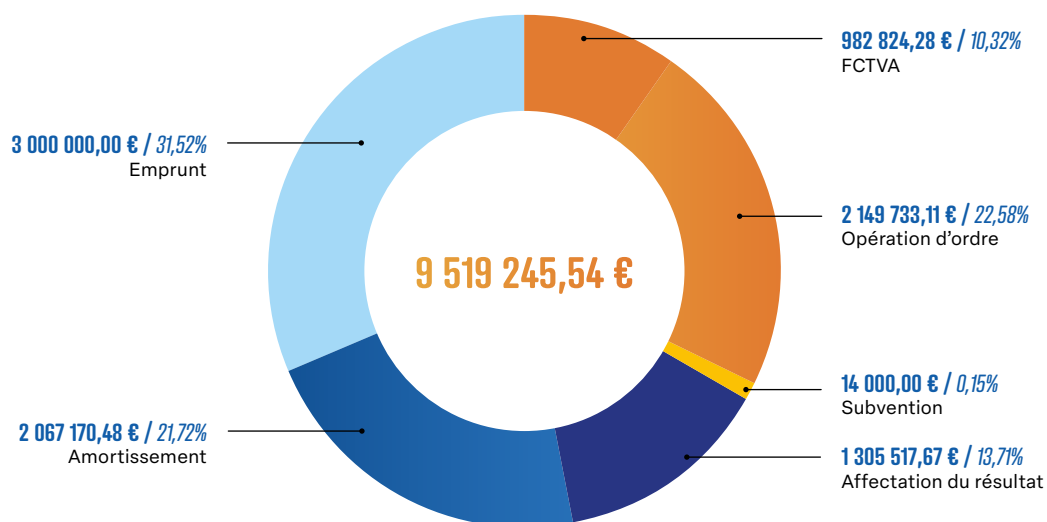


Excédent cumulé fin 2022 : **3 432 736,10 €**

Dépenses d'investissement (sur l'exercice)

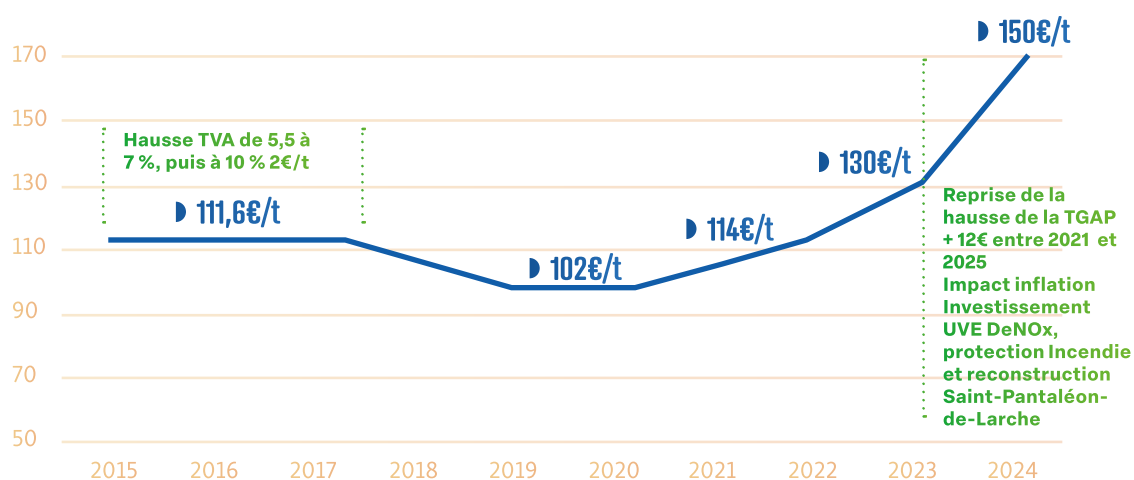


Recettes d'investissement



Le déficit constaté sera comblé par l'excédent cumulé en fonctionnement **1 157 884,20 €**

EVOLUTION DU TARIF TRANSPORT ET TRAITEMENT DES OMR



Evolution du coût de transport et traitement des déchets au cours des dernières années.
Une évolution des coûts liée à la fiscalité TVA et TGAP, à l'inflation et aux investissements en cours et à venir

La volatilité des taxes (TGAP, TVA, taxe communale, ...) impacte fortement le tarif de traitement des déchets. La loi de finances prévoit des hausses fiscales de la TGAP jusqu'en 2025 d'un montant de + 12 €/t en moyenne sur les 2 UVE soit environ + 1 200 000 €/an.

L'inflation que nous connaissons impacte également fortement les services rendus par le SYTTOM 19. Les révisions liées aux marchés de transport ont impacté de plus de 17 % les coûts de transport (impact carburant et salaires). L'exploitation des UVE est également fortement impactée par l'inflation, et l'évolution des

recettes énergétique ne compense pas les hausses de charges subies sur l'exploitation.

Le reversement des recettes de collecte sélective aux collectivités membres s'élève en 2022 à 4 358 842 € (3 229 345 € en 2021) pour un budget de 3 408 000 € de transport et traitement des emballages

Les charges liées aux transports et au tri des emballages sont amenées à évoluer à la hausse, notamment du fait de la hausse du coût de l'électricité.

Le coût du tri est de 250 € TTC/t en 2022.



En 2022

Le coût de transport et traitement des emballages s'élève à **12 €/habitant**.

Les recettes et soutiens matières s'élèvent à **18 €/habitant**.

Le coût de transport et traitement des ordures ménagères résiduelles s'élève à **25,4 €/habitant**.

RAPPORT ENVIRONNEMENT ET TECHNIQUE



NTAL



La production de vapeur livrée à Blédina va s'améliorer dans les années futures

En 2022, nous relevons de bons résultats environnementaux sur les UVE, sur le plan technique nous avons enregistré une disponibilité en retrait des chiffres standards pour l'UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche. Cela est principalement dû à la vétusté des fours chaudières et confirme la nécessité de son renouvellement pour nous permettre de conserver une autonomie sur la valorisation énergétique et le traitement des produits non recyclables. Du côté de Rosiers d'Égletons, les maraîchers ont procédé à leur extension de leur production pour 8 ha. Ils sont en pleine capacité pour la production de tomates et pourront bénéficier d'une utilisation d'énergie encore plus importante en 2023.

La production énergétique par les UVE dans une période de tension sur les coûts de l'énergie permet aux industriels et réseaux de chaleurs raccordés de bénéficier de tarif d'énergie stabilisé et non fossile. La production de vapeur livrée à Blédina va d'ailleurs s'améliorer dans les années futures, avec une modification durable du système de valorisation dès l'année 2023.

Enfin, saluons la baisse de production des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire du SYTTOM 19. Cela est dû aux actions de prévention, au recyclage accru et au déploiement du schéma directeur de réduction des déchets sur le territoire. La communication sur l'extension des consignes de tri commence à porter ses fruits. Nous sommes dans les objectifs pour atteindre 170 kg d'ordures ménagères par habitant par an. On peut même faire mieux que ça !

Pierre Pittman,
directeur du SYTTOM 19



LES PERFORMANCES DE LA VALORISATION 2022

Pour l'année 2022, 132 874 tonnes de déchets ont été pris en charge par le SYTTOM 19.

Valorisation énergétique des Ordures Ménagères Résiduelles et Déchets Industriels

	2020	2021	2022
Collecte ordures ménagères Territoire SYTTOM 19	64 231 t	65 112 t	62 384 t
Encombrants de déchèteries triés et valorisés	6 662 t	7 521 t	6 802 t
Déchets traités pour les collectivités partenaires (SYDED 46, SMD 3...)	33 632 t	35 167 t	36 283 t



Concernant les ordures ménagères des collectivités adhérentes, le SYTTOM 19 a traité 62 384 tonnes d'ordures ménagères résiduelles en 2022 pour 65 112 tonnes en 2021, soit - 2 728 t (- 4,4 % sur une année). Cette baisse peut s'expliquer par la mise en place du schéma directeur de collecte dans les collectivités membres du SYTTOM 19 et une baisse de la consommation des ménages.



Biodéchets - fermentescibles

	2020	2021	2022
Collecte des biodéchets - fermentescibles	215 t	342 t	457 t

Valorisation matière

	2020	2021	2022
Collecte sélective (emballages entrant centres de tri de Saint-Jean-Lagineste, Monceaux-sur-Dordogne et de Marcillac-Saint-Quentin)	10 446 t	11 971 t	11 440 t
Emballages légers recyclés	7 014 t	8 211 t	5 534 t
Acier - Aluminium	588 t	652 t	679 t
Cartons	4 944 t	5 982 t	6 197 t
Papier	4 846 t	5 014 t	4 568 t
Plastiques	1 350 t	1 432 t	1 523 t
Refus	3 019 t	3 872 t	3 427 t
Verre	10 108 t	10 623 t	10 393 t



Les centres de tri de Saint-Jean-Lagineste (SYDED 46), de Monceaux-sur-Dordogne (CC Xaintrie Val Dordogne) et Marcillac-Saint-Quentin (SMD 3) ont permis de trier **11 440 tonnes d'emballages** (1 095 t sur le centre de tri de Monceaux-sur-Dordogne, 7 830 t sur le centre de tri de Saint-Jean-Lagineste et 2 515 tonnes sur le centre de tri de Marcillac-Saint-Quentin).

Les partenariats avec les collectivités voisines SYDED 46 et SMD 3 permettent une **optimisation des installations de chacune des structures** ainsi que du transport des déchets.

En effet, chaque transport d'ordures ménagères du Lot ou de la Dordogne vers la Corrèze assure un retour d'emballages à trier. Cette organisation permet d'optimiser les transports en réduisant les transports à vide.

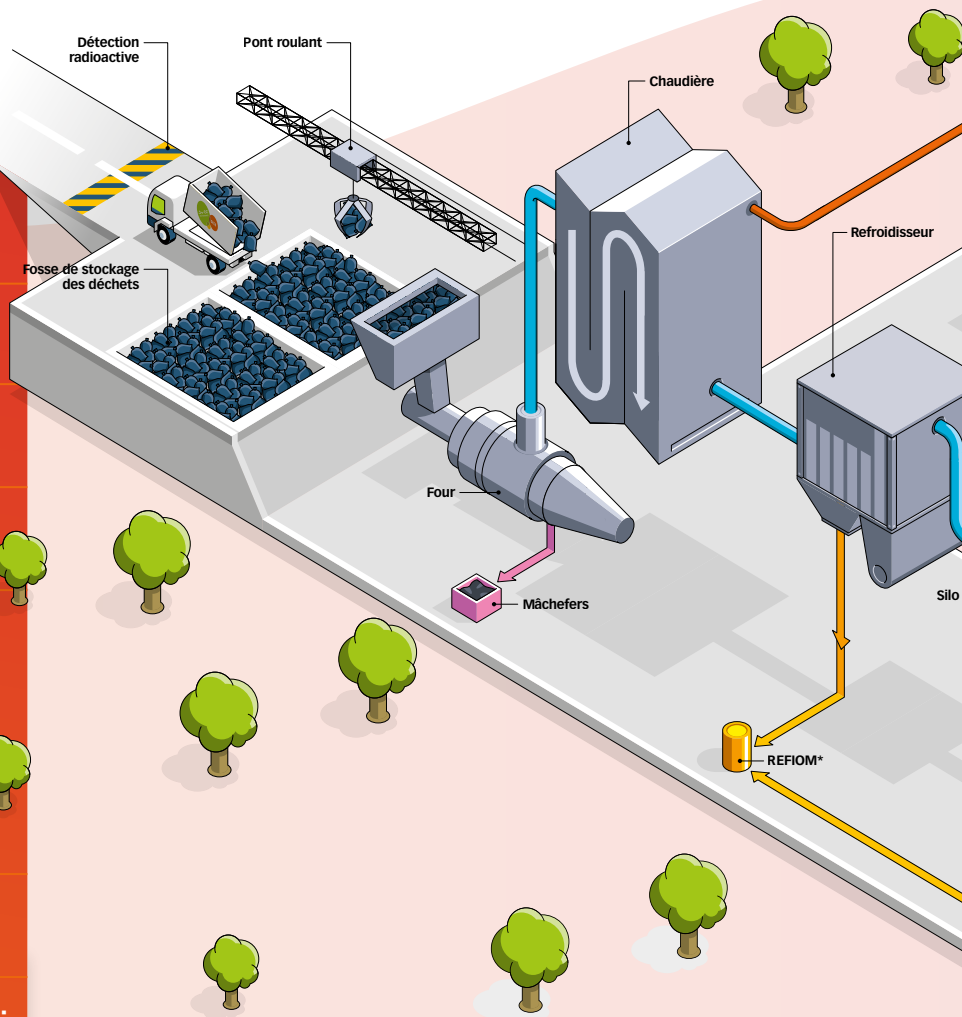


LA VALORISATION ENERGETIQUE

Usine de Rosiers d'Égletons

Fiche d'identité

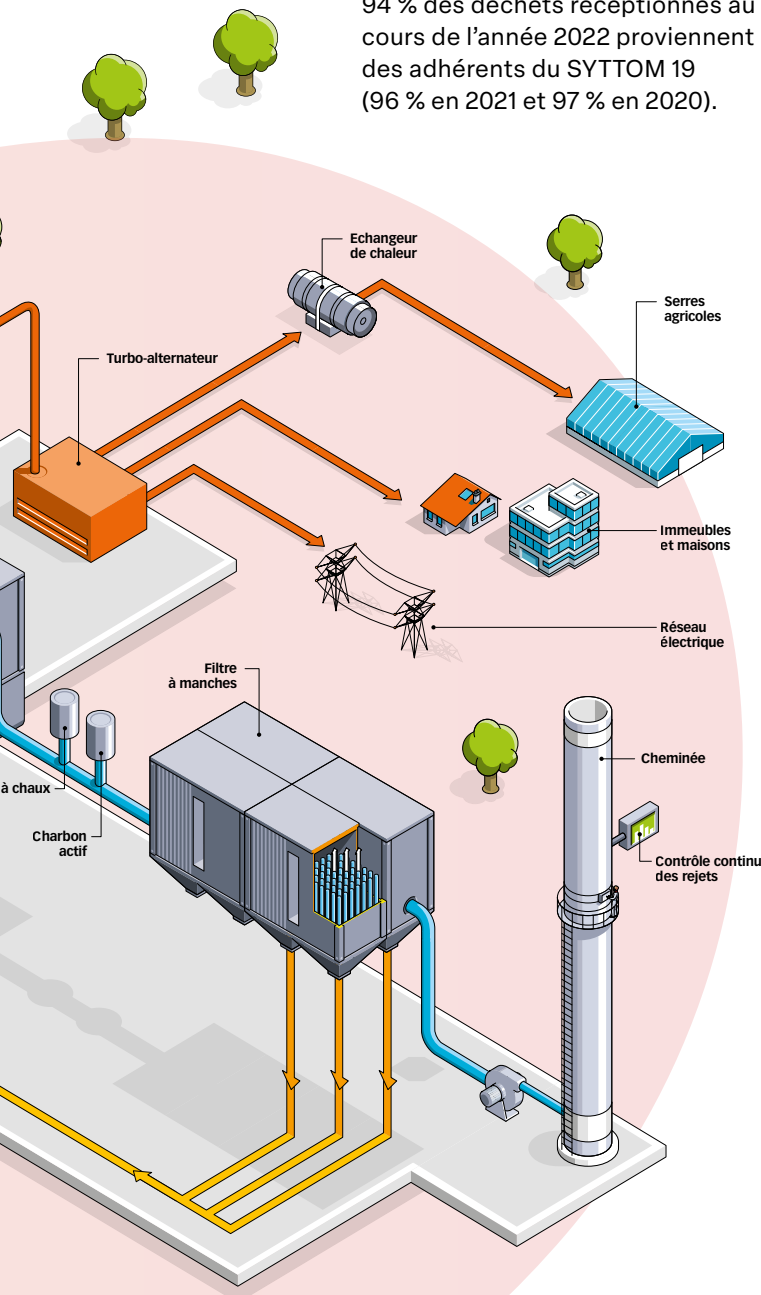
Localisation	Rosiers d'Égletons
Exploitant	Corrèze Énergies
Capacité de traitement	43 000 t / an
Année de mise en service	1998
Matières traitées	Ordures ménagères et encombrants de déchèteries, DIB (Déchets Industriels Banals)
Production	Électrique et Thermique
Tonnages de déchets valorisés en 2022	Reçus : 45 732 t Incinérés : 38 492 t
Energie produite en 2022	Energie Électrique : 11 770 MWh Energie Thermique : 35 669 MWh



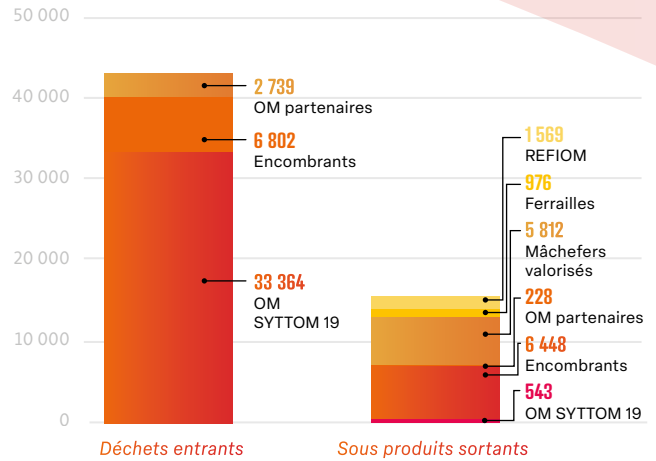
L'UVE de Rosiers d'Égletons conserve une très bonne disponibilité avec 8 154 h soit 93 % de disponibilité sur l'année et 47 439 MWh produits.

Les travaux réalisés pour la défense incendie et le traitement des Nox permettent de sécuriser le fonctionnement de cette usine pour les dix prochaines années.

94 % des déchets réceptionnés au cours de l'année 2022 proviennent des adhérents du SYTTOM 19 (96 % en 2021 et 97 % en 2020).



► Bilan matière 2022 : UVE Rosiers d'Égletons

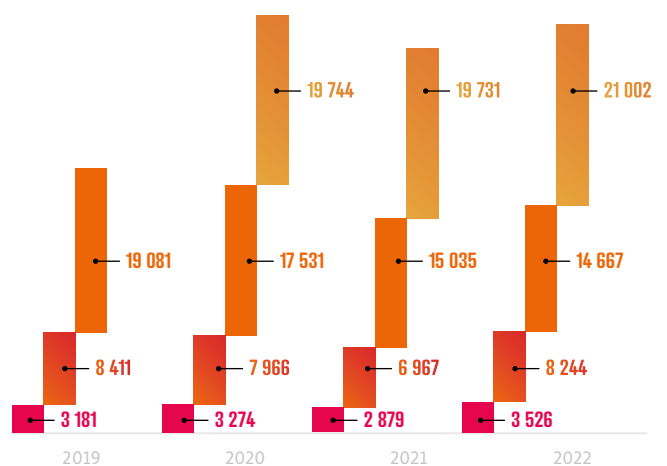


Valorisation matière

Concernant la valorisation énergétique sur le site, on enregistre une production de 11 770 MWh électrique et 35 669 MWh thermique.

Cette production d'énergie permet de réduire le recours aux énergies fossiles ou bois pour le chauffage du réseau de chaleur et des serres maraîchères.

► Valorisation énergétique de l'UVE de Rosiers d'Égletons



- Autoconsommation électrique en MWh
- Vente électrique MWh
- Production réseau de chaleur
- Production serres d'Auitou



ATMO Nouvelle-Aquitaine travaille en partenariat et en confiance mutuelle avec le SYTTOM 19

ATMO Nouvelle-Aquitaine est le réseau de surveillance de la qualité de l'air, agréé par l'État, sur la région Nouvelle-Aquitaine. Nous travaillons notamment avec l'agglomération de Brive-la-Gaillarde et le SYTTOM 19. Cela fait près de vingt ans que nous travaillons ensemble, en partenariat et en confiance mutuelle et réciproque en matière de surveillance de l'air.

Nous mesurons la concentration de polluants respirés mais également les retombées atmosphériques pour les métaux lourds et dioxines furannes à l'aide de différents matériels.

La surveillance des dioxines furannes est également mise en œuvre par bio-indication :

- › lait de vache permettant d'intégrer la remontée potentielle de la chaîne alimentaire
- › choux frisés intégrant l'accumulation des dioxines furannes lors de la croissance des végétaux
- › miel en lien avec les ruchers installés par le SYTTOM 19 autour des UVE

Nous travaillons également sur les modélisations des retombées de panaches en fonction des paramètres techniques (hauteur et diamètre de cheminée, vitesse d'éjection de gaz, etc...). Cela permet de visualiser les retombées atmosphériques et de positionner au mieux les matériels pour la gestion du plan de surveillance des deux UVE.

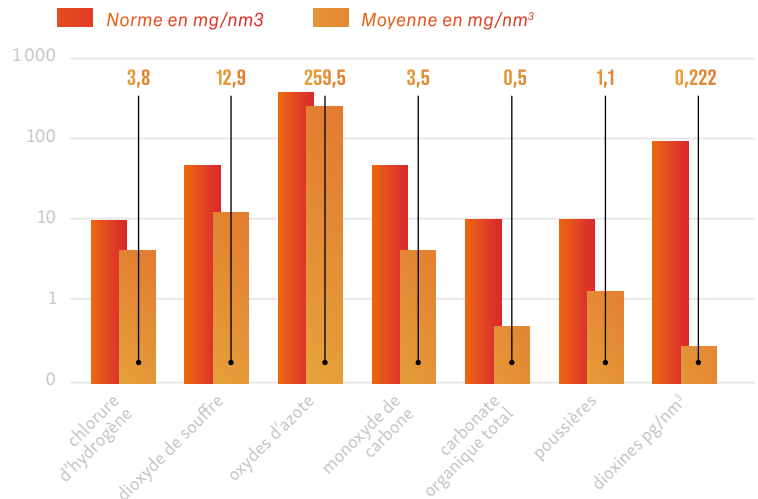
Rémi Feuillade,
Directeur délégué d'ATMO
Nouvelle-Aquitaine sur les mesures
environnementales réalisées autour
des deux UVE du SYTTOM 19



Mesures environnementales

Les mesures environnementales de la cheminée sont tout à fait satisfaisantes sur le site, que ce soit sur les mesures en continu ou les mesures semestrielles qui concernent particulièrement les dioxines et métaux lourds.

► Valorisation énergétique des UVE de Rosiers d'Égletons



Résultats des mesures semestrielles en dioxines et métaux lourds

		Normes	1 ^{ère} mesure	2 ^e mesure
Dioxines - furannes	pg /Nm ³	100	3.31	1
Métaux lourds	µg/Nm ³	500	192.54	101.84
Cadmium	µg/Nm ³	50	0.40	0.16
Thallium	µg/Nm ³			
Mercure	µg/Nm ³	50	1	3

Programme de surveillance des retombées atmosphériques

Initiées en 2005 à la demande du SYTTOM 19, des campagnes de mesure des dioxines, furannes et métaux lourds sont effectuées annuellement autour des 2 UVE de la Corrèze afin d'évaluer l'impact des rejets de ces polluants, tant dans les retombées atmosphériques qu'en air ambiant.



Les sites sélectionnés lors des précédentes campagnes de mesure ont été retenus pour ce nouveau plan de surveillance :

- Sur six sites, des jauges OWEN sont ainsi utilisées pour la récupération des dioxines, furannes et métaux lourds dans les retombées atmosphériques. Le matériel a été installé entre le 1^{er} et le 29 septembre 2022.
- Un préleveur d'air ambiant DA80 de marque Digital a été installé à proximité de l'Unité de Valorisation Énergétique – UVE – du 21 au 28 septembre 2022.
- Un préleveur bas volume pour le suivi des métaux lourds (hors mercure) a été installé à proximité de l'UVE de Rosiers d'Egletons entre le 21 et le 28 septembre 2022, puis entre le 26 janvier et le 2 février 2023. L'arrêt technique de l'UVE au cours du second prélèvement, initialement prévu entre le 28 septembre et le 5 octobre 2022, a obligé ATMO Nouvelle-Aquitaine à réaliser le second prélèvement après le redémarrage de l'UVE. Pour des raisons d'organisation, le second prélèvement n'a pu être réalisé qu'en début d'année 2023.
- Le suivi du mercure gazeux a été effectué à l'aide de tubes actifs installés à proximité de l'UVE de Rosiers d'Egletons entre le 30 novembre et le 14 décembre 2022.

➤ MESURES DANS L'AIR AMBIANT

ATMO Nouvelle-Aquitaine réalise le suivi des dioxines/furannes autour de l'UVE de Rosiers d'Egletons depuis 2005. Le graphique qui suit, rend compte de l'évolution des concentrations totales des dioxines/furannes en équivalent toxique depuis le début de suivi de l'UVE de Rosiers d'Egletons

▶ Préleveur d'air ambiant DA80, évolution annuelle du total des 17 congénères

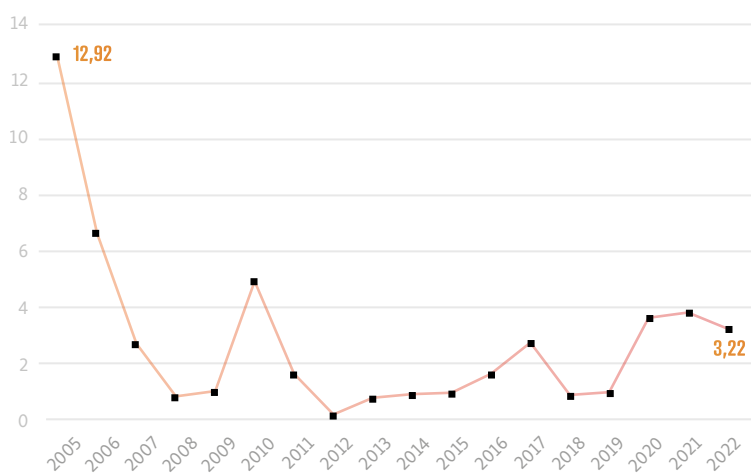


Figure 30 : Évolution annuelle des concentrations en équivalence toxique du total des 17 congénères

Depuis 3 ans, les concentrations totales en équivalent toxiques des 17 congénères les plus toxiques mesurées autour de l'UVE de Rosiers d'Egletons sont stables.

La comparaison des valeurs obtenues en air ambiant au niveau du site « UVE » lors de cette campagne avec les valeurs mesurées sur d'autres sites de la région Nouvelle-Aquitaine permettent de situer la position de cette UVE par rapport aux autres incinérateurs de la région.

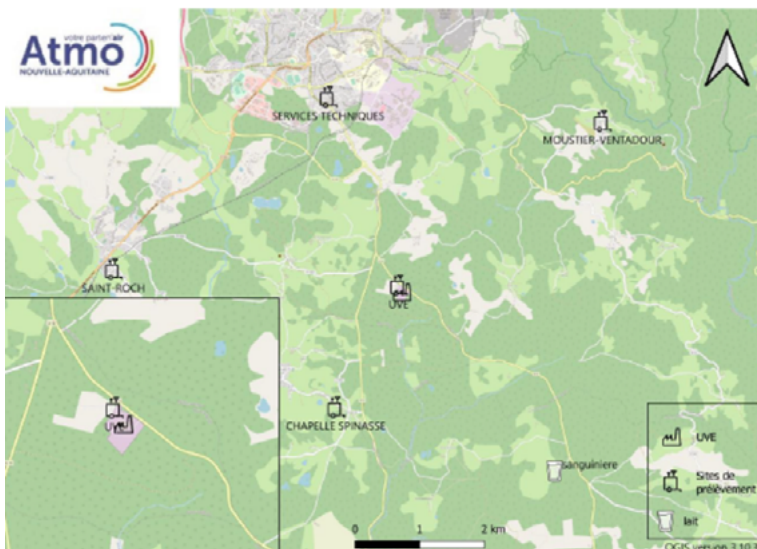
Le graphique qui suit représente le cumul des concentrations en dioxines et furannes en équivalent toxique dans l'air ambiant sur le site « UVE » comparé aux résultats mesurés autour d'incinérateurs sur la région Nouvelle-Aquitaine depuis 2006.

L'UVE de Rosiers d'Égletons



MESURES DES RETOMBÉES ATMOSPHÉRIQUES

► Implantation des prélèvements de retombées autour de l'UVE de Rosiers d'Égletons

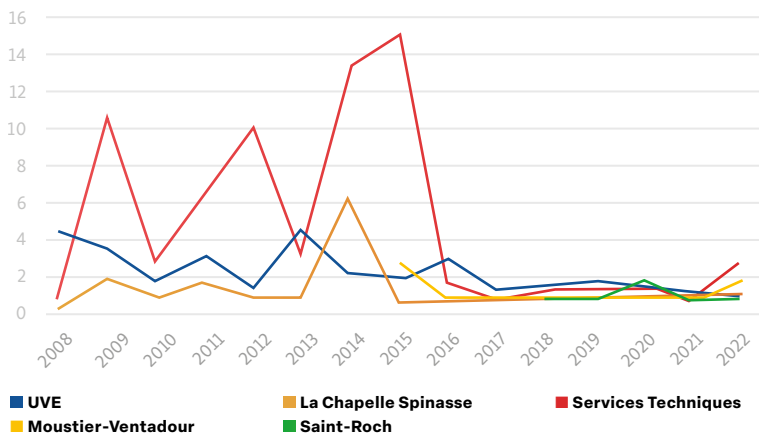


Un suivi de la concentration des polluants est réalisé sur l'UVE de Rosiers d'Égletons et sur des points situés sous le panache de celle-ci, dans le sens des vents dominants.

Le site de Saint-Roch (Blanc) situé hors vent dominant et éloigné de l'UVE a été choisi comme blanc.

► Retombées atmosphériques, évolution annuelle du total des 17 congénères

Concentrations équivalent toxique pg I-TEQ max OMS/m²/I



Historiquement, le site « Services techniques » est celui où les concentrations du total des 17 congénères en équivalent toxique étaient le plus élevées. Depuis 2016, les concentrations ont nettement diminué sur ce site pour atteindre un niveau équivalent aux autres sites.

Même si une légère augmentation est à noter lors de cette campagne de mesure pour les sites « Moustier Ventadour » et « Services techniques », les concentrations mesurées sur l'ensemble des sites depuis 2016 restent faibles.

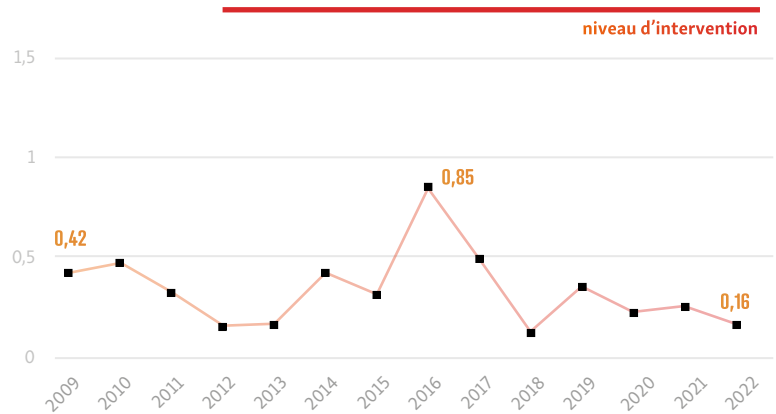


MESURES DANS LE LAIT

Un échantillon de lait de vache provenant d'une exploitation agricole proche de l'usine est prélevé annuellement. Il y est mesuré l'ensemble des 17 congénères de dioxines et furannes présents. Ce résultat est ramené en équivalent toxique afin d'être comparé aux valeurs de l'OMS.

L'analyse des 17 congénères dans l'échantillon de lait de vache donne un total de **0,16 pg I-TEQ max OMS/g de matière grasse**. Les concentrations mesurées sont largement inférieures au niveau d'intervention défini par la recommandation de la commission européenne de **1,75 pg I-TEQ max OMS/g de matière grasse**.

Évolution annuelle du total des 17 congénères



MESURES DANS LES VÉGÉTAUX

Concentrations en équivalent toxique	Végétaux : choux frisés exposés	Végétaux : choux témoins
--------------------------------------	---------------------------------	--------------------------

Total pg I-TEQ max OMS/g de MF	0,06	0,04
---------------------------------------	------	------

Un prélèvement de chou a été effectué le 14 décembre 2022 à proximité de l'UVE. Un chou témoin, cultivé dans les serres de Limoges au même moment, a servi de comparaison.

La concentration en équivalent toxique du total des congénères du chou récolté dans l'enceinte de l'UVE de Rosiers d'Égletons est de **0,06 pg I-TEQ/g de matière fraîche**. Cette concentration est inférieure à la limite fixée par l'OMS de **0,30 pg I-TEQ/g de matière fraîche**.

MESURES DANS LE MIEL

Un rucher a été mis en place sur le site de l'usine en partenariat avec un apiculteur corrézien. Le prélèvement de miel s'est effectué le 31 août 2022 sur des ruches placées à proximité immédiate de l'incinérateur. Après analyse, la concentration maximale totale est de **0,26 pg I-TEQ/g de produit**, soit de la limite fixée par l'OMS de **0,30 pg I-TEQ/g de produit**.

La concentration totale des 17 congénères en équivalent toxique de l'échantillon de miel proche de la limite fixée par l'OMS s'explique par la méthode de calcul de celle-ci et la prise en compte de la limite de quantification comme concentration pour un congénère lorsque celui-ci n'est pas quantifié au cours des analyses.

En choisissant cette méthode majorante, les dioxines et furannes non quantifiés vont avoir un poids important dans la concentration totale. C'est notamment le cas des 2,3,7,8 TCDD et 1,2,3,7,8 PeCDD qui bien que non quantifiés représentent à eux seuls 90% de la concentration totale en équivalent toxique des 17 congénères.

LA VALORISATION ÉNERGETIQUE

Usine de Saint-Pantaléon-de-Larche

Fiche d'identité

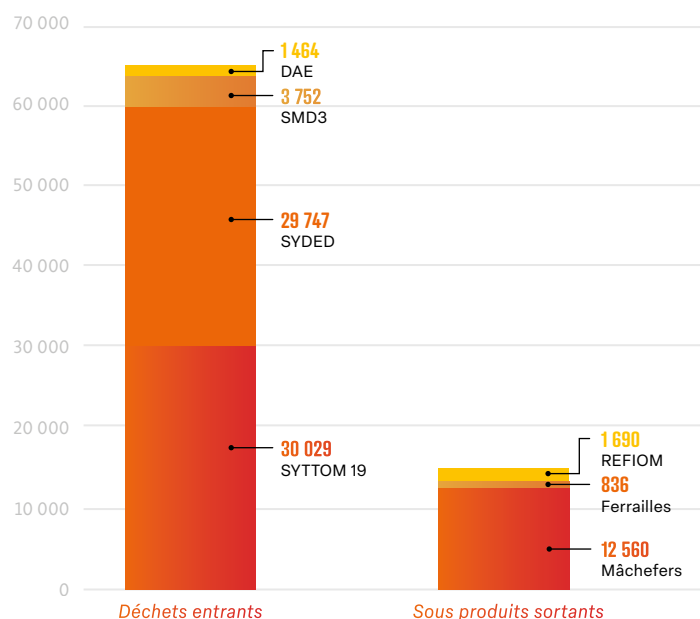
Localisation	Saint-Pantaléon-de-Larche
Exploitant	PAPREC ENERGIES RESEAU CENTRE
Capacité de traitement	72 000 t /an
Année de mise en service	1972
Matières traitées	Ordures ménagères et déchets de l'activité économique
Production	Thermique et Électrique
Tonnages de déchets valorisés en 2022	64 993 t
Energie produite en 2022	Energie Électrique : 10 304 MWh Energie Thermique : 49 401 MWh

L'année 2022 marque les 50 ans de l'UVE (1972 – Mise en service des lignes 1 & 2). Malgré son âge avancée l'UVE conserve des résultats environnementaux excellents mais un taux de disponibilité à trois lignes inférieur aux standards d'une UVE de nouvelle génération.

L'installation a permis de traiter près de 65 000 tonnes et de valoriser 180 000 t de vapeur sur les différents usages (Réseau de chaleur, Blédina, Production d'électricité, autoconsommation).

L'année 2022 marque également la mise en place des futures normes applicables pour 2023 (WI BFREF). Un constat à souligner est qu'hormis les évolutions de types « administratives », le process de l'UVE permet d'ores et déjà de répondre aux exigences futures, que ce soit sur l'aspect environnemental ou énergétique.

► Bilan matière 2022 : UVE Saint-Pantaléon-de-Larche



La quantité de mâchefers est de 12 560 tonnes transportées au centre de maturation de mâchefers à Mansac (19), exploité par la société PIGNOT REVALORISATION qui les conditionne pour réaliser de la structure de chaussée.

La quantité de métaux ferreux issus du déferrailage des mâchefers est de 836 tonnes, valorisées par la société SIRMET (19).

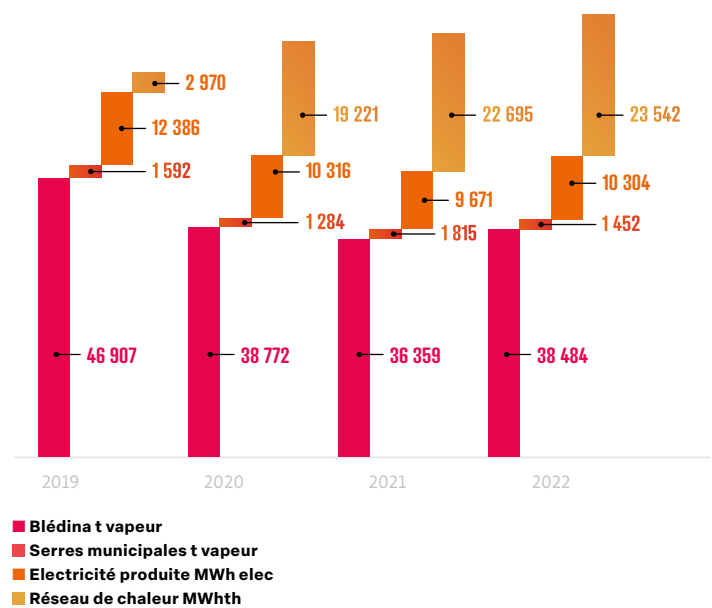
La quantité de REFIOM et Cendres est de 1 690 tonnes. Le REFIOM est traité par OCCITANIS à l'I.S.D.D. à GRAULHET (81).

Valorisation énergétique

Le groupe turbo alternateur a permis de valoriser 100 046 t de vapeur (produisant 10 304 MWh électriques), constituées des surplus de vapeur produite par l'usine lors des baisses de consommation de Blédina.

Le réseau de chauffage urbain a consommé 23 542 MWh. À terme, cette énergie devrait représenter 32 000 MWh par an.

Valorisation énergétique de l'UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche

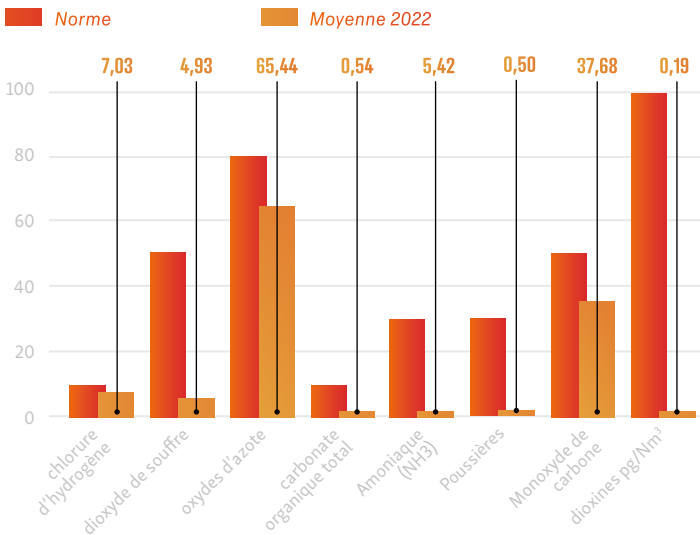


L'UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche

Valorisation énergétique

Conformément à l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 modifié par l'arrêté ministériel du 3 août 2010, les installations d'incinération de déchets non dangereux sont équipées d'analyseurs en continu et de prélèvement en semi-continu pour les mesures des dioxines et furannes. Des analyseurs de mercure en continu équiperont les installations à compter de 2024. Les moyennes annuelles sont toutes inférieures aux limites réglementaires.

► Moyenne des mesures en continu



Résultats des mesures semestrielles en dioxines et métaux lourds

		Normes	1 ^{ère} mesure	2 ^e mesure
Dioxines - furannes	pg/Nm ^{3*}	100	0.2	0.2
Métaux lourds	µg/Nm ^{3*}	500	1.6	8
Cadmium/Thallium	µg/Nm ^{3*}	50	LQ	LQ
Mercure	µg/Nm ^{3*}	50	LQ	LQ

*pg : picogramme, µg : microgramme

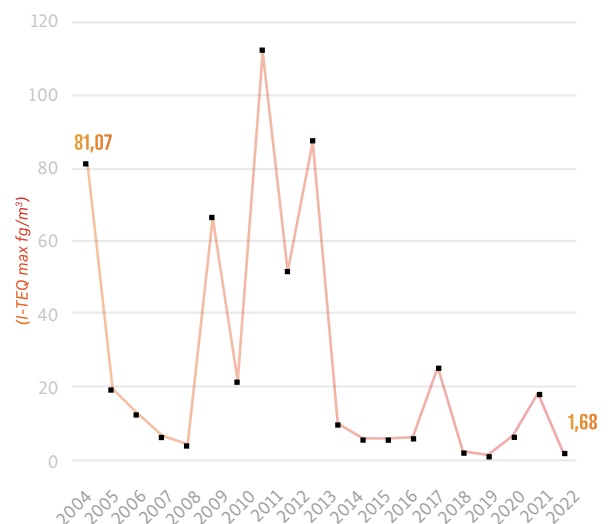


Programme de surveillance des retombées atmosphériques

➤ MESURES DANS L'AIR AMBIANT

Un préleveur d'air ambiant DA80 de marque Digital a été installé à proximité de l'UVE du 7 au 14 septembre 2022 afin de mesurer les polluants contenus dans l'air aux abords de l'UVE. Il a été relevé une valeur de 1.68 fg/Nm³ de dioxines.

► Air ambiant, évolution annuelle du total des 17 congénères





Six paires de jauges Owen ont été utilisées.

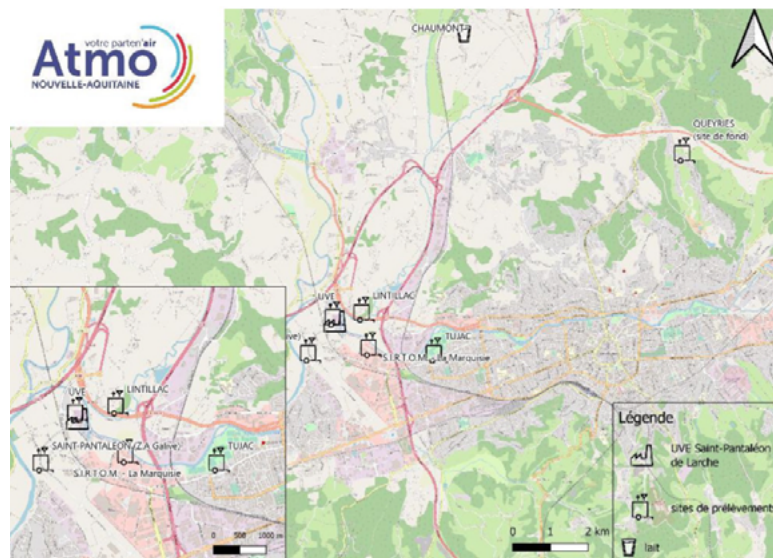
MESURES DES RETOMBÉES ATMOSPHÉRIQUES

Comme pour l'UVE de Rosiers d'Égletons, l'usine de Saint Pantaléon de Larche est soumise au même programme de surveillance effectué par ATMO Nouvelle-Aquitaine. Ainsi, six paires de jauges Owen ont été utilisées du 31 août au 28 septembre 2022 pour la récupération des dioxines, furannes et métaux lourds dans les retombées atmosphériques.

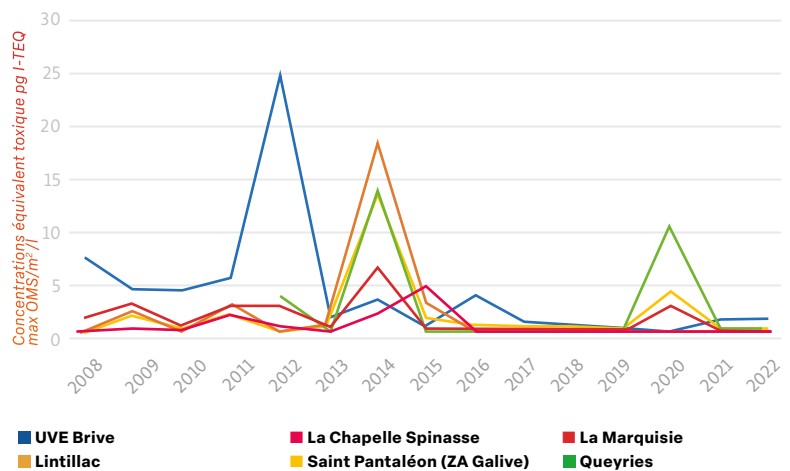
Un suivi est réalisé sur les UVE et sur des points situés sous le panache de l'UVE, dans le sens des vents dominants : ces points sont situés préférentiellement dans un rayon inférieur à 1km afin d'être représentatifs des retombées atmosphériques liées à l'usine. Un point sert de Blanc (ici Queyries) ; il est non impacté par le panache de l'usine et donne un comparatif.

La concentration totale des 17 congénères en équivalent toxique mesurée au niveau du site « UVE » est légèrement plus forte que celles mesurées au niveau des autres sites de prélèvements. Le site de fond « Queyries » présente la concentration totale en équivalent toxique la plus faible. Pour les 3 autres sites, proches de l'UVE, les concentrations totales mesurées sont homogènes, indépendamment de la fréquence d'exposition des sites aux vents en provenance de l'UVE.

Implantation des Points de Mesure



Retombées atmosphériques, évolution annuelle du total des 17 congénères

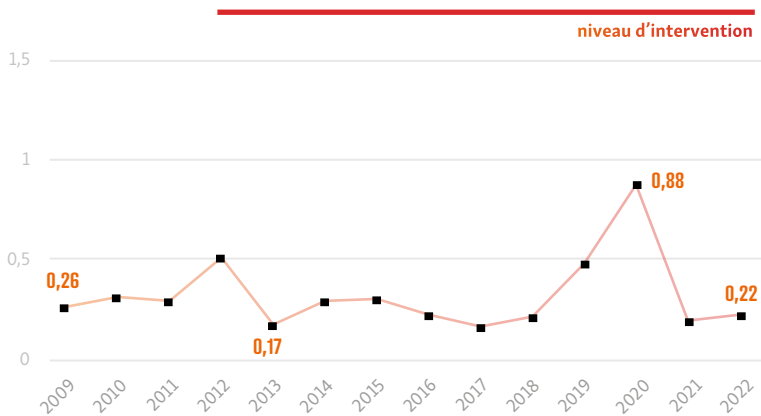


La concentration totale en équivalent toxique mesurée en 2022 est du même ordre de grandeur que celles mesurées depuis 2017 au niveau des sites de prélèvements. Pour rappel, en 2020, la concentration totale la plus forte avait été mesurée au niveau du site témoin « Queyries » hors influence de l'UVE.

➤ MESURES DANS LE LAIT

Un échantillon de lait provenant d'une exploitation dont une partie des parcelles servant de fourrage se trouvant à proximité de l'usine, est prélevé annuellement.

▶ Évolution annuelle du total des 17 congénères



Dans le lait de vache, seuls les résultats maximalisés en équivalent toxique sont pris en compte, car ils sont ainsi comparables à la réglementation. Suivant le niveau d'intervention défini par la recommandation de la commission européenne n°2011/516/UE du 23 août 2011 prenant effet le 1er janvier 2012, les produits laitiers dont la concentration en dioxines et furannes dépasse **1,75 pg I-TEQ max OMS/g** de matière grasse doivent être retirés de la consommation.

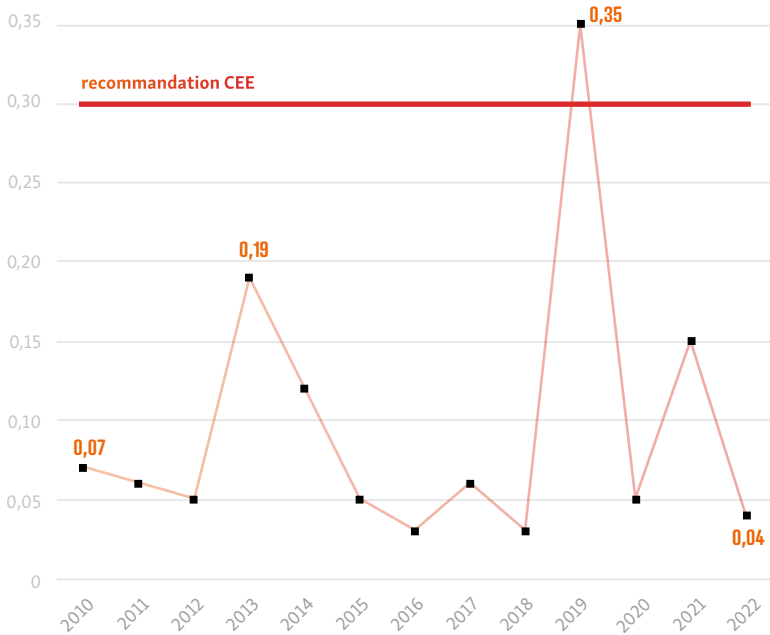
L'analyse des 17 congénères dans l'échantillon de lait de vache donne un total de **0,22 pg I-TEQ OMS max/g de matière grasse**. Ce résultat – obtenu en sommant l'ensemble des concentrations mesurées pour les 17 congénères les plus toxiques auxquelles on a appliqué le facteur de toxicité – est équivalent à ce qui est habituellement mesuré dans cette matrice de prélèvement.

Les concentrations mesurées sont inférieures au niveau d'intervention défini par la recommandation de la commission européenne de **1,75 I-TEQ max OMS pg/g de matière grasse**.



➤ **MESURES DANS LES VÉGÉTAUX**

▶ **Choux - évolution annuelle du total des 17 congénères**



La toxicité des dioxines, notamment via la chaîne alimentaire, a amené l'OMS le 3 juin 1998, à recommander une DJA (Dose Journalière Admissible) pour l'homme de 1 à 4 pg ITEQ/kg de poids corporel. En juin 2001, le comité expert de l'OMS a spécifié la valeur de 70 pg par kg de poids corporel et par mois.

Un prélèvement de chou a été effectué le 14 décembre 2022 à proximité de l'UVE. Chaque année, un chou témoin est cultivé dans les serres de Limoges pour servir de comparaison.

En 2022, la concentration en équivalent toxique du total des 17 congénères les plus toxiques est inférieur au niveau recommandé par la CEE.

Concentrations en équivalent toxique	Végétaux : choux exposés	Végétaux : choux témoins
Total pg I-TEQ max OMS/g de MF	0,04	0,04



➤ **MESURES DANS LE MIEL**

Le prélèvement de miel s'est effectué le 9 novembre 2022 sur des ruches placées à proximité immédiate de l'incinérateur, dans l'enceinte même de l'usine. Après analyse, la concentration maximale totale est de **0,27 pg I-TEQ/g de produit**, soit bien en deçà de la limite fixée par l'OMS de 0,30 pg I-TEQ/g de produit.

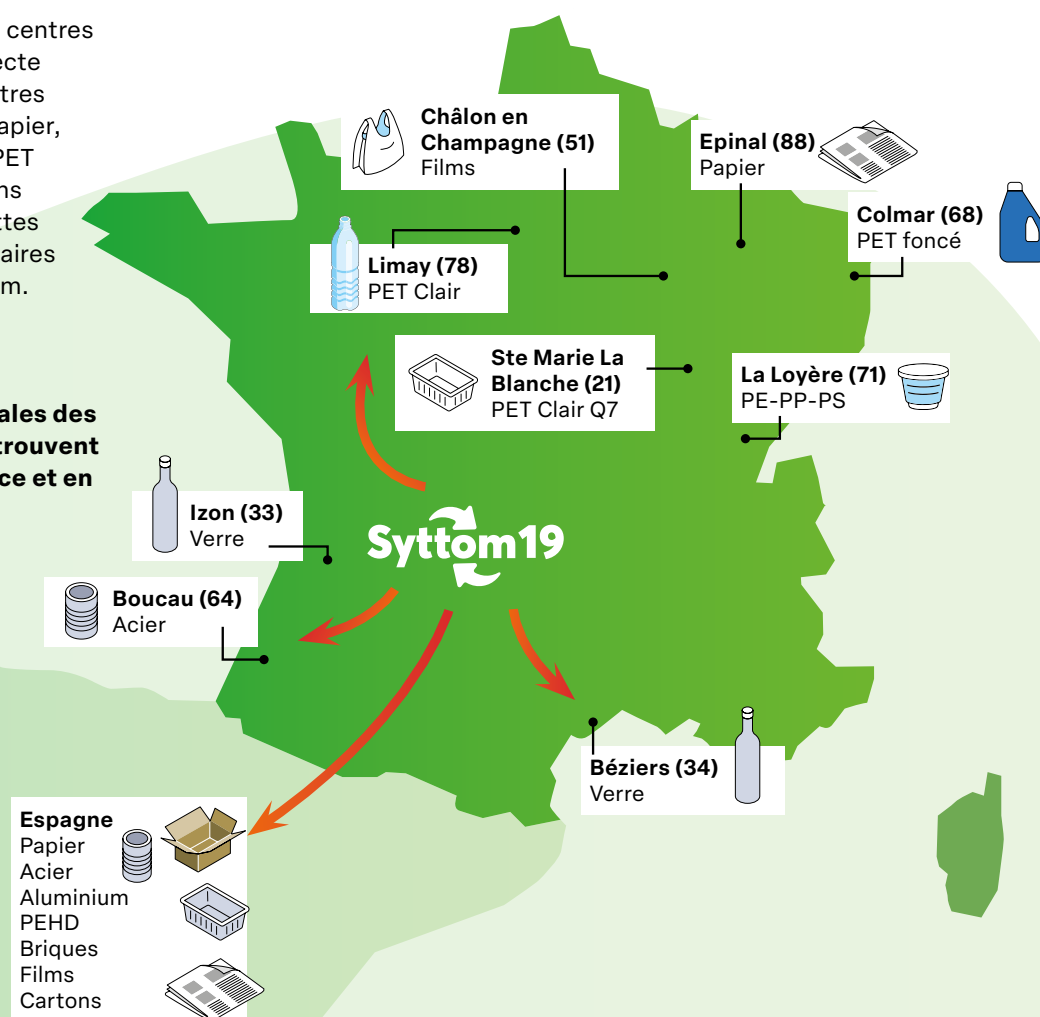
LA VALORISATION MATIÈRE

Pour des raisons de normes liées au traitement des plastiques, l'exploitation du centre de tri de Monceaux-sur-Dordogne a cessé en décembre 2022. Les emballages ménagers de l'ensemble de la Corrèze seront alors totalement triés sur les centres de tri du SYDED 46 et du SMD3.

	Papier	Cartonnettes	Plastiques	Tétra	Acier	Aluminium	Refus
2019	3 318	2 346	1 358	121	597	57	3 245
2020	1 781	2 008	1 350	132	518	70	3 019
2021	2 825	2 472	1 432	144	561	91	3 872
2022	3 877	2 898	1 516	137	585	93	3 427

Les matériaux triés sur les centres de tri sont issus de la collecte sélective. À partir des centres de tri, sont expédiés : le papier, les plastiques (PET Clair, PET Foncé et PEHD), les cartons d'emballages et cartonnettes (EMR), les briques alimentaires (Tétra), l'acier et l'aluminium.

Les destinations principales des produits recyclables se trouvent essentiellement en France et en Espagne.



LES CONSIGNES DE TRI

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les consignes de tri ont été simplifiées : tous les emballages vont désormais dans le bac ou la colonne jaune. Nous sommes tous acteurs du recyclage. Engageons-nous, trions plus avec ces pratiques applicables sur tout le territoire du SYTTOM 19.



En respectant ces consignes de tri, les déchets bien triés seront bien recyclés

1

Consommons mieux,
jetons moins

2

Vous triez,
nous recyclons
► En 2022 : 24 000
tonnes recyclées

3

Vos déchets contiennent
de l'énergie,
nous les valorisons
► En 2022 :
22 093 MWh
d'électricité produite ;
85 071 MWh de chaleur
valorisée



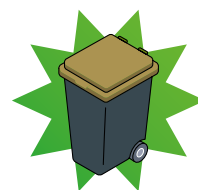
Les emballages, acier, aluminium, plastiques, cartonnettes, briques alimentaires vont dans les **bacs jaunes** ou **colonnes jaunes**.



Les bouteilles et les bocaux en verre **uniquement** vont dans les **colonnes vertes**.



Les biodéchets (restes de repas, épluchures de légumes ou de fruits) doivent être triés à la source soit par **compostage individuel** ou lorsqu'il existe une **collecte** de biodéchets près de chez vous.



Les ordures ménagères, produits d'hygiène, vaisselle cassée, petits objets en plastique vont dans les **poubelles d'ordures ménagères**.



Le papier **uniquement**, pas de cartons, va dans les **colonnes bleues**.



Les encombrants, grands cartons, équipements électriques et électroniques, déchets verts, gravats, bois, textiles, batteries, etc... sont à déposer dans **une déchèterie près de chez vous**.



Syttom19